

Parcours de Pêche à la Truite à la Mouche **No Kill**

En plein Parc Naturel Régional du Morvan, sur le Méchet rivière de 1ère catégorie abritant encore de belles populations de truites sauvages, un parcours d'environ 1500 m est destiné à la pêche à la Mouche en No Kill.

Selon Arrêté n° 11-00768 du 3 mars 2011



UNION GAULE AUTUNOISE & PÊCHEURS MORVANDIAUX

DEBUT

PARCOURS NO KILL – EZ HIL

Aucun poisson ne doit être conservé

EXCLUSIVEMENT :

Pêche à la mouche fouettée , sans ardillon ou écrasé

REGLEMENT DU PARCOURS NO KILL - EZ HIL

- Pêche autorisée de l'ouverture à la fermeture de la pêche en 1ère catégorie
- Le parcours est exclusivement réservé à la pêche à la mouche fouettée sans ardillon ou ardillon écrasé
- Le parcours est gratuit pour les possesseurs de la carte complète.
- La remise à l'eau du poisson est obligatoire et dans de bonnes conditions.
- Respectez les propriétaires riverains, Barrières, Clôtures, Plantations, Animaux

A.A.P.P.M.A D'AUTUN

Parcours ouvert à tous détenteurs d'une carte de pêche.

Hameçon sans ardillon et No Kill Obligatoire

Début du parcours à la sortie du bourg, pont sur le Méchet, (D3 en Direction de St Léger sous Beuvray) –

Fin du parcours à l'intersection du chemin du moulin blanc et de la D3 –

- suivre les panneaux de l'AAPPMA – Union Gaule Autunoise -